



PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Du 26/08/2022 au 29/08/2022

Bonjour,

Le pèlerinage à Lourdes retrouve cette année des conditions quasi-normales. Cependant, **la vaccination est obligatoire pour tous.**

IMPORTANT : vous ne pourrez pas participer au pèlerinage si vous présentez des symptômes évocateurs (toux, fièvre...) avant de partir. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le responsable indiqué sur votre feuille d'inscription qui pourra alors appeler un médecin de l'Hospitalité.

Pour une bonne prise en charge du malade lors du pèlerinage, il est important que les dossiers soient remplis avec précision.

Les pèlerins malades ou handicapés désirant prendre part au Pèlerinage devront faire leur demande en remplissant et en faisant compléter les documents suivants.

Voici les étapes à suivre :

1°) Constituer un dossier complet

- Compléter en entier la feuille d'inscription ci-jointe et renvoyer à l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12005 RODEZ CEDEX

- Faire compléter le dossier médical ci-joint par votre médecin traitant. Ce document doit être envoyé dans une autre enveloppe cachetée adressée au Médecin de l'Hospitalité Aveyronnais au plus tard le **14 juillet 2022**, à l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12005 RODEZ CEDEX

2°) Une lettre confirmant votre inscription au pèlerinage, après avis de la commission médicale, vous sera envoyée 7 jours avant le départ du pèlerinage.

LES FRAIS DE SEJOUR POUR 2022 s'élèveront à 230 € - ACCOMPAGNANTS : 230 €
(Séjour et transport compris)

OBSERVATIONS

Le séjour :

A Lourdes, les pèlerins malades séjournent à l'Accueil Notre-Dame où ils seront pris en charge par le corps médical et les hospitaliers.

La présence d'un membre de la famille auprès du pèlerin malade peut être acceptée selon l'état de santé du malade. Dans ce cas il sera logé avec lui à titre exceptionnel, il devra remplir une feuille d'inscription.

Remarque importante :

Le fait de déposer un dossier n'implique pas l'admission du pèlerin malade.

Après votre inscription, si vous êtes dans l'impossibilité de venir, veuillez nous informer au plus tôt en appelant au 07 82 13 66 25.

Nous pourrons ainsi proposer aux personnes laissées sur liste d'attente de participer au pèlerinage.

RAPPEL

Vous devez emporter avec vous :

- **VOTRE CARTE VITALE ou de CMU.**
- **LA DERNIERE ORDONNANCE PRESCRITE.**
- **LA PHOTOCOPIE de votre PASS VACCINAL**
- **VOS MEDICAMENTS.**

Les consignes sanitaires, demandées par le sanctuaire de Lourdes, pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

Le bureau